

Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER		X	
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD, Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI, Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Laurent LAVAISIERE, Directeur Général des services

Olivier VERDENAL, Directeur financier

Aurore FRAISSE, Chargée de mission budgétaire CIAS

Fabien DIDIER, Directeur des Ressources Humaines

Marjorie GALLIER, Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité

Sylvie BARIL, Responsable du Service de lutte contre l'isolement

Sophie BOUTGES, Directrice de l'EHPAD des Grillons

Géraldine MOLLARD, Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 04 décembre 2025.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 10 décembre 2025 a été transmis le 4 décembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025


Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNIC



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N°: 3 Année : 2025

Exécutoire le : 11 DEC. 2025

Publiée/Notifiée le : 11 DEC. 2025

Visée le : 11 DEC. 2025

ADMINISTRATION GENERALE Vote des tarifs 2026 du service de Téléassistance

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration vote librement les tarifs de certains services du CIAS et qu'il convient de réactualiser ceux du service de téléassistance pour les raisons suivantes :

- La clause de révision des prix prévues à l'accord-cadre pour la téléassistance prévoit un taux de variation de + 0.38 % pour l'année 2026.
En septembre 2025, l'indice du prix INSEE à la consommation est de + 1.2% sur un an.
- Le maintien d'une tarification modérée de ce service, dans les fourchettes basses des prix du marché. Cette modération explique en partie la hausse continue de l'activité de ce service depuis 2018 (+ 34 % d'abonnements, hors Orée du Bois)
- Pas d'augmentation pour la téléassistance mobile (avec ou sans périmètre de sécurité) afin de continuer à promouvoir ce nouveau dispositif auprès de seniors moins dépendants.
- L'harmonisation tarifaire entre l'ancienne et la nouvelle technologie de téléassistance est poursuivie pour que le choix soit fait en fonction des contraintes et de la fiabilité techniques, et non du prix. La hausse tarifaire pour la location de téléassistance utilisant la technologie RTC est donc légèrement plus importante.
- Au total, la hausse tarifaire varie de 0 à 0.96 % selon les options et les arrondis au dixième de centimes, soit un surcoût qui va de 0 à 1.2 € TTC par an.

Par ailleurs, la tarification proposée à l'Orée du Bois est basée sur ceux du prestataire Vitaris. Anticipant une hausse tarifaire de ce dernier, les tarifs 2024 avaient été augmentés pour la résidence autonomie. Le prestataire n'ayant finalement pas augmenté ces prix en 2024 ni en 2025, aucune hausse ne sera appliquée à la téléassistance de l'Orée du Bois pour l'année 2026.

Annexe : Grille tarifaire proposée pour la téléassistance

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les tarifs proposés, annexés à la présente délibération et applicables au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs proposés, annexés à la présente délibération, et applicables au 1^{er} janvier 2026,

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025

Le President,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUAMINE

073-267303428-20251210-DE-1BZ1610
Date de réception préfecture : 11/12/2025

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 14
• Présents et représentés : 15
• Volants : 16
• Pour : 15
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0



TARIFS TELEASSISTANCE 2026

DOMICILE - ABONNEMENT DE BASE	2025	2026	%	<i>surcoût TTC par an</i>
Location téléassistance RTC	22,00	22,10	0,45%	1,20
Location téléassistance GSM	22,90	22,95	0,22%	0,60
DOMICILE - OPTIONS				
Location détecteur de chute lourde	5,20	5,25	0,96%	0,60
Location détecteur de fumée	4,50	4,55	1,11%	0,60
Location d'une téléassistance hors domicile - bouton poussoir	19,50	19,50	0,00%	0,00
Location d'une téléassistance hors domicile - montre géolocalisée	32,50	32,50	0,00%	0,00
Location d'un chemin lumineux	12,00	12,10	0,83%	1,20
Location d'un pilulier connecté	15,20	15,25	0,33%	0,60
Achat et installation boite à clé	67,50	68,00	0,74%	0,50
Achat et installation boite à clé après abonnement	133,00	133,50	0,38%	0,50
Achat d'un bracelet sécurisé pour montre géolocalisée	60,00	60,00	0,00%	0,00
Perte d'une montre géolocalisée	330,00	330,00	0,00%	0,00

OREE DU BOIS	2025	2026	%	<i>surcoût TTC par an</i>
Location téléassistance RTC	9,61	9,61	0,00%	0,00
Location téléassistance GSM	12,15	12,15	0,00%	0,00
Location détecteur de chute lourde	4,98	4,98	0,00%	0,00

Acte à classer

DELIB218

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-11T10-00-45.02 (MI266051126)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20251210-DELIB218-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Tarifs 2026 du service de téléassistance -

Date de décision : 10/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [3 DELIB Vote des tarifs téléassistance 2026.PDF](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :
[2025-12-10 Page de garde](#) Type PJ : 99_DE - Délibération
Conseil d'administration.PDF [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[3-1 tarifs Téléassistance 2026.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé	Date 11/12/25 à 10:00	Par <u>BORRELY DUBINI ID Muriel</u>
Transmis	Date 11/12/25 à 10:00	Par <u>BORRELY DUBINI ID Muriel</u>
Accusé de réception	Date 11/12/25 à 10:07	